

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL**

De la séance ordinaire du

Jeudi 12 mai 2012

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

7e séance

de la législature

2011 - 2016

Présidence : **M. Michel JUNOD**, Président

Sont présents : 49 Conseillères et Conseillers sur 60

Excusés(es) : Mmes Annick DELAPIERRE
Eileen HAZBOUN
MM. Salvatore CAVARRETTA
Laurent CORTHESEY
Pier Antonio FERAZZA
Alfred FORESTIER
Bernard MOTTET
Gabriel NICOD
Daniel ROTA
Jérôme THUILLARD
Aldo WITTMER

Huissier : M. Jean-Marie CORNU

Procès-verbal : Mme Eliane CARNEVALE, secrétaire

M. Président Michel JUNOD ouvre la séance à 20.00 h. précises en souhaitant la bienvenue à l'assemblée. Il salue la présence de **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** et **MM. les Municipaux Denis FAVRE** et **Daniel CROT**. **Mme la Conseillère Christine CANU** arrivera plus tard en raison d'une séance qui la retient à Morges, alors que **M. le Municipal Luigi MANCINI** est excusé. Des salutations sont également adressées au fidèle public et à la presse qui suivent nos débats.

Ordre du jour

M. le Président Michel JUNOD demande si l'ordre du jour faisant l'objet de la convocation du 20 avril appelle des commentaires ou des modifications. Cela n'étant pas le cas, il est admis tel que présenté.

1. Appel
2. Adoption des procès-verbaux du 23 février et 29 mars 2012
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du Bureau
5. Assermentation d'un Conseiller communal
6. Préavis municipal No 13 / 2012 « Règlement communal sur la protection des arbres »

7. Préavis municipal No 14 / 2012 « Travaux de réaménagement et d'assainissement de la route cantonale 401b au droit de la halte LEB Vernand-Camarès. Part de la Commune pour l'accès de la Zone Industrielle du Raffort »
8. Préavis municipal No 15 / 2012 « Crédit d'étude au Réaménagement de l'accès au Centre commercial Migros et Cheminement sécurisé pour la mobilité douce (piétons et vélos) jusqu'au Centre sportif du Marais »
9. Information des Commissions permanentes au Conseil communal
10. Propositions individuelles et divers

1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 48 conseillères et conseillers sur 60 sont présents. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer. Il y a lieu de noter qu'après l'assermentation de M. Jean-Yves CHAPUIS, prévue au point 5 de l'ordre du jour, le nombre de personnes présentes sera de 49.

2. Procès-verbaux des séances du 23 février et 29 mars 2012

Envoyés à chaque conseillère et conseiller, leur lecture n'est pas demandée.

Procès-verbal du 23 février 2012 : la parole n'est pas demandée. Il est adopté tel que présenté à l'unanimité.

Procès-verbal de la séance extra-muros du 29 mars 2012 : la parole n'est pas demandée. Il est adopté tel que présenté à une large majorité moins 2 abstentions.

3. Communications de la Municipalité (en annexe)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER en donne lecture.

4. Communications du Bureau (en annexe)

M. le Président Michel JUNOD en donne lecture.

5. Assermentation d'un conseiller communal

En remplacement de **M. le Conseiller Lucien COPPOLA**, démissionnaire, **M. le Président Michel JUNOD** procède à l'assermentation de **M. le Conseiller Jean-Yves CHAPUIS**, premier « viennent-ensuite » suite aux élections communales du 13 mars 2011. Devant l'assemblée debout, il prononce la promesse et lève la main droite après lecture du serment d'usage suivant :

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de

l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Puis, le Président le prie de prendre place dans les rangs du Conseil sous les applaudissements.

6. Préavis municipal No 13 / 2012 « Règlement communal sur la protection des arbres »

Le rapport de la Commission technique chargée d'étudier cet objet est lu par son auteur **Mme la Conseillère Catherine STAUB**. C'est à l'unanimité que les commissaires acceptent les conclusions du préavis tel que présenté.

DISCUSSION

M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE, alors qu'il préparait la séance de ce soir, regardait les arbres qui se trouvent autour de chez lui et se demandait ce que c'est qu'un arbre qui a 30 cm. de diamètre ? Il a donc pris un centimètre et a choisi 2 arbres âgés d'environ 25 ans. Il a d'abord mesuré un prunier qui atteint 20 cm., donc pas de problème. Puis il a choisi un cerisier qui lui arrive à 31 cm. Si le propriétaire de cet arbre désire prochainement le changer et qu'il tient à respecter le règlement, il devra faire une demande à la Commune qui mettra un avis au pilier public, peut-être même qu'une taxe sera instaurée. Est-ce que l'on ne tombe pas un peu dans des excès ?

Par conséquent, M. le Conseiller souhaite vivement que la Municipalité n'applique pas ce règlement dans sa forme absolue. Ou alors, comme évoqué par la Commission, ne faudrait-il pas déposer un amendement fixant précisément quels arbres sont concernés ? Il espère que la Municipalité aura un peu de bon sens par rapport à ce règlement.

M. le Municipal Denis FAVRE rassure immédiatement l'interpellateur en expliquant qu'actuellement, lorsqu'un propriétaire coupe un arbre pour diverses raisons, il lui suffit d'adresser un mail au greffe qui appelle le garde-forestier qui donne son accord que la Municipalité confirme lors de sa prochaine séance. Il n'y a rien de compliqué. Actuellement, il y a un plan qui indique chaque arbre et, si l'on voulait le garder à jour, il faudrait le revoir tous les 2 à 3 ans, ce qui coûte très cher. Les valeurs de 30 cm. et 1.30 m. à l'article 2 sont indicatives. Du reste, il faut relever que les propriétaires font preuve de bon sens, ils s'adressent habituellement à la Commune lorsqu'ils veulent couper un arbre, sans même l'avoir mesuré, pour se renseigner, et les choses se font tout à fait simplement. Il n'y a donc pas de souci à avoir.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Michel JUNOD** relit les conclusions du préavis et passe au vote.

VOTE : le préavis 13 / 2012 est accepté à l'unanimité.

M. le Municipal Denis FAVRE remercie l'assemblée de sa confiance. Il répète que ce règlement ne pose pas de problème et qu'il est accompagné d'un joli plan cadastral qui permet d'avoir une vue intéressante de nos forêts.

7. Préavis municipal No 14 / 2012 « Travaux de réaménagement et d'assainissement de la route cantonale 401b au droit de la halte LEB Vernand-Camarès. Part de la Commune pour l'accès de la Zone Industrielle du Raffort »

M. le Conseiller Eric EGGEN donne lecture de son rapport au nom de la Commission d'urbanisme qui accepte les conclusions du préavis tel que présenté à l'unanimité de ses membres.

Puis, c'est au tour de **M. le Conseiller Henri PISANI** de lire son rapport pour la Commission des finances qui accepte aussi à l'unanimité de ses membres les conclusions du préavis tel que présenté.

DISCUSSION

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS apprécie le fait d'avoir négocié avec Mauerhofer & Zuber et Alpiq l'accès et les places de parc pour le futur refuge. Il aimerait toutefois savoir si cet accord s'est fait à l'amiable ou s'il fait l'objet d'une servitude inscrite au Registre foncier ? De plus, est-ce que la question de l'entretien et de la réfection éventuelle des surfaces a aussi été traitée ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond que les tractations n'ont pas été jusque-là. Mauerhofer & Zuber et Alpiq ont tout de suite été favorables à une discussion mais il n'y a pas encore de solution légale à ce sujet. Il ajoute qu'en plus des places de parc, il y a aussi l'opportunité de la réalisation des aménagements autour de cette parcelle pour amener les eaux claires, des eaux usées, des eaux de boisson, ainsi que l'électricité à quelques mètres du refuge, ce qui va faciliter, pour la Commune, les travaux et bien sûr limiter les charges inhérentes.

Des discussions auront encore lieu concernant tout ça, entre autres concernant les places de parc qui seront libres le soir. M. le Syndic relève toutefois que la Municipalité espère que les usagers du refuge utiliseront principalement la mobilité douce, soit la marche et le vélo, pour s'y rendre, mais surtout pour en repartir !

M. le Conseiller François MORIER se réjouit de ces travaux à la gare de Camarès, effectivement pour les problèmes de sécurité et en particulier pour la suppression des passages non gardés, qui ont été rendus possibles parce que Romanel a accepté la connexion d'une route provisoire pour desservir les fermes Martin et Baudat.

Il désire s'assurer que cette desserte est bien provisoire et que Lausanne a bien compris cela parce que, sur le plan du SDNL, il y avait normalement un sous-passage ou un sur-passage à Camarès qui ne va pas se réaliser puisque l'on fait des travaux pour réaménager cette gare de manière différente. Du coup, la possibilité de sortir des parcelles Camarès destinées à du logement n'est plus possible à Camarès même, ce qui fait que la route provisoire est tentante. M. Morier aimerait être sûr qu'elle n'est pas destinée à desservir cette parcelle au niveau habitations.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER assure que la Municipalité se bat depuis 2002 à coups de courriers contre une lettre qui a été malheureusement écrite par des prédécesseurs et qui autorisait la Commune de Lausanne à sortir au Raffort. Cette correspondance a été annulée au moins 50 fois et, pour la Municipalité actuelle, cela ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une solution provisoire. Dans chaque document, elle a fait rajouter le mot « provisoire », ce qui fait que les intentions de la Commune sont très claires.

Comme la Commission d'urbanisme l'a relevé, la question de 1 ou 2 sorties est encore à l'étude pour laquelle, du reste, le Conseil a déjà voté le crédit. Il s'agit du Plan Directeur Localisé Intercommunal qui va déterminer exactement ce qu'il en est. M. Olivier Français, « qui a toujours un tunnel d'avance sur nous », a d'autres idées, mais pas celle de faire sortir la circulation sur notre territoire. Il rappelle que de son côté,

la Commission d'urbanisme avait privilégié, quand elle a fait un rapport dans le cadre de l'examen du Schéma directeur d'accessibilité multimodal de l'ouest de la Commune, un passage souterrain dénivélé à la hauteur du Raffort.

Pour l'instant, rien n'est donc déterminé mais, suite au tragique accident survenu récemment, le Grand Conseil qui a siégé le mardi suivant, a décidé de voter le crédit en une seule séance et une seule lecture, contrairement à son habitude, prouvant là l'urgence des travaux.

M. le Syndic répète le souci et la volonté de la Municipalité de rectifier le boulevard que Lausanne voulait faire. Il s'agit vraiment d'une route provisoire et elle s'est opposée à toute autre manière de voir les choses.

M. le Conseiller Fabio SKORY a relevé en page 2 du préavis municipal, 4^e paragraphe, la mention : « Des bordures, « type Etat de Vaud », permettront aux véhicules... ». Qu'est-ce que c'est ?

M. le Municipal Denis FAVRE explique qu'il s'agit des bordures de l'Etat de Vaud en béton d'environ 15 cm. que l'on voit au bord des routes. Il y en a d'autres plus hautes et plus épaisses.

M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE trouve ce projet très bien et très opportuniste dans le bon sens du terme. En réfléchissant au financement, il observe que les infrastructures qui seront effectuées vont mettre en valeur 3 terrains privés. Est-il prévu de récupérer une partie de cette somme par convention avec les propriétaires de ces zones qui vont être mises en valeur ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond par la négative car ce sont des terrains déjà zonés et il n'est pas possible de recevoir quoique ce soit par convention. Par contre, ces constructions généreront des taxes de raccordement de plusieurs types et permettront de s'y retrouver. Il cite l'exemple de la parcelle Boxer, dont on ne sait pas encore ce qu'elle va devenir, qui produira des taxes lorsque des travaux y seront réalisés.

Mme la Conseillère Brigitte FAYET est interpellée par la remarque de la Commission d'urbanisme, dans son rapport, qui regrette la disparition du raccourci qu'empruntent les piétons pour se rendre notamment aux Esserpys. Qu'en pense la Municipalité et peut-elle faire quelque chose ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER confirme que la Municipalité rejoint et appuie totalement les avis exprimés tant par la Commission d'urbanisme que par Mme Fayet, cela a toujours été sa position. Il est vrai que c'est tout à fait normal que le quai passe de l'autre côté puisqu'il y a, par jour, plusieurs centaines d'utilisateurs qui se rendent dans la zone commerciale et industrielle, alors qu'il n'y en a, selon l'Etat, « que » 90 qui vont du côté opposé. Il a donc été estimé qu'il n'y a rien à faire et que le détour par le Raffort est tout à fait acceptable. Une barrière va être posée par le LEB, mais il risque d'arriver que les gens veuillent l'enjamber.

M. le Syndic explique encore que la Municipalité s'est trouvée à devoir se battre contre le LEB, l'Etat et la Municipalité de Lausanne pour obtenir cette possibilité de traverser la voie. La remarque a aussi été faite à l'Office fédéral des transports (OFT) à Berne, auquel s'est aussi adressée l'AVACAH (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées). Cela n'a malgré tout malheureusement pas joué.

La Municipalité insiste sur le fait qu'elle n'a jamais été d'accord sur ce point-là dans ce dossier, tout en admettant qu'il faut aller de l'avant dans ces travaux. Elle va toutefois envoyer un nouveau courrier au LEB pour voir s'il n'y a pas une solution qui pourrait être trouvée dans le cadre de l'aménagement qui va être fait cet été. On sait que M. Gachet, directeur du LEB, est opposé à la mise en place de barrières pour piétons, comme c'est le cas à Prilly. M. le Syndic parle des accidents traumatisants de personnes qui traversent les voies survenus à de réitérées reprises sur le parcours du train. Néanmoins, même s'il y a peu de chance d'avoir une réponse favorable, la Municipalité va tenter quand même d'intervenir encore une fois dans ce dossier.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI remercie M. le Syndic de ses très bonnes réponses. Il fait remarquer toutefois que le LEB n'entre pas en matière car ils ont peur des accidents alors qu'à Prilly-Chasseur c'est justement suite à un accident que l'on a posé des barrières. Il ne comprend pas !

Il poursuit : « On entend toujours parler du LEB, de son directeur M. Gachet, comme si le LEB lui appartenait. Là, vous nous dites que c'est Berne, vous avez raison, c'est Berne qui décide. Mais, comment c'est demandé ? C'est vous qui demandez directement ou vous passez par le LEB ? Je vous demande d'écrire, et vous, et le LEB, en disant que vous n'êtes pas d'accord, que vous voulez un passage parce que les gens vont de toute façon passer ».

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond que la Municipalité a écrit directement à l'OFT qui a donc connu immédiatement sa position dans ce dossier. Quant à M. Gachet, c'est lui le directeur et la personne de contact et, en l'occurrence, il ne signera pas une telle lettre. Mais il faut quand même noter qu'il n'est pas seul, il y a le président, M. Nicollier, syndic d'Echallens, qui participe aussi aux discussions. Pour ce qui est de Prilly, M. le Syndic ne connaît pas le dossier, mais pour Romanel, personne n'entend parler de cette solution qui permettrait aux piétons d'avoir un passage sécurisé. Une barrière sera posée qui devrait empêcher les gens de passer par là et les obliger à faire le tour par le Raffort.

Il conclut en répétant que l'on peut écrire, sans trop de chance de succès, mais que l'on n'a pas beaucoup de moyens pour imposer quoi que ce soit.

Mme la Conseillère Caroline URNER rappelle qu'il y a énormément d'écoliers qui prennent ce petit chemin, notamment tous ceux qui habitent aux Golliettes à qui cela évite d'aller à la gare de Romanel et leur permet de trouver plus de places dans le train. Cela va être difficile de faire comprendre à ces jeunes qu'il ne faut pas enjamber la barrière. Ils vont quand même y aller car ils ne voudront pas faire le détour par le Raffort. C'est beaucoup trop loin, surtout quand ils doivent prendre le train à 7 h.13 à Camarès. Par conséquent, ce serait vraiment bien que la Municipalité puisse évoquer ce problème sous cet angle car il s'agit de nos enfants.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER prend note de cette remarque et répète encore qu'il a été dit qu'il n'y a « que » 90 personnes qui passent par là en une journée. Si l'on divise par 4 pour celles qui rentrent à midi, cela ne fait pas beaucoup. Mais il est bien sûr tout à fait d'accord que ce sont toujours des personnes qui vont se mettre en danger.

Il y a une année, lorsque ce projet a été mis au pilier public, **M. le Conseiller Christophe GUENAT** a été le consulter à la Commune. Il avait alors fait les mêmes remarques que tout le monde fait ce soir. Il est vraiment navrant que l'Etat, la Confédération, soit toutes ces personnes qui sont assises dans des bureaux, ne sortent pas un peu plus pour regarder les choses en face. Ce qui est dommage dans cette histoire, c'est qu'à la place de traverser une fois la voie, on doit traverser deux fois une route cantonale. A choisir, il pense qu'il y a moins d'accidents sur une voie de chemin de fer que sur les routes cantonales. Merci de rajouter ça dans la lettre !

M. le Syndic SCHIESSER confirme que ce sera fait.

Pour conclure, **M. le Conseiller Eric EGGEN** rappelle le préambule de la Commission d'urbanisme où il est mentionné que l'on se trouve avec deux parties distinctes : une sur Lausanne, une sur Romanel. Le débat actuel concerne Lausanne et ne doit pas influencer le vote pour accepter le crédit de CHF 110'000.-.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. le président Michel JUNOD** invite à voter sur les conclusions du préavis qu'il relit.

VOTE : le préavis 14 / 2012 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis municipal No 15 / 2012 « Crédit d'étude au Réaménagement de l'accès au Centre commercial Migros et Cheminement sécurisé pour la mobilité douce (piétons et vélos) jusqu'au Centre sportif du Marais »

M. le Conseiller Lothar HELM, président-rapporteur de la Commission d'urbanisme, lit son rapport.

Puis, c'est **M. le Conseiller Patrick OPPLIGER** qui prend place au pupitre pour la lecture de son rapport au nom de la Commission des finances.

DISCUSSION

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI a tout d'abord pris note que dans l'étude il est prévu que l'on ne pourra plus tourner à gauche pour venir dans le village en sortant du Centre commercial. Il n'est pas tout à fait d'accord avec ça, car chaque fois que l'on ne veut pas qu'il y ait de transit, ce qui en soi est une très bonne chose, nous nous pénalisons nous-mêmes. En conséquence, il suit toujours sa ligne et n'est pas pour aller tourner plus loin, revenir, perdre deux fois la priorité, alors qu'il habite à Romanel.

Deuxièmement, il est dit que les Terreaux seront sécurisés par divers moyens, entre autres en rapetissant la route, etc. Il rappelle qu'à l'époque, on a même pris des m2 aux propriétaires limitrophes des Terreaux pour élargir la route, pour que justement tout le monde passe là plutôt que dans le village. Maintenant, on veut bloquer les gens pour qu'ils passent par les Terreaux et, en plus, on ne sait pas encore, avec l'évolution des Planchettes et tout ce qui va encore se développer, s'ils passeront par les Planchettes ou si tout le monde viendra au Raffort ou aux Terreaux. Il ne comprend pas bien pourquoi l'on fait quelque chose et, après, on diminue pour empêcher les gens de passer alors que c'était prévu qu'ils passent justement là.

Concernant la convention signée avec la Migros, M. le Conseiller s'exprime comme suit : « Si je comprends bien, on va voter le crédit, on va voter l'étude, mais pour que cette convention n'entre pas en ligne de compte, ce que je trouve personnellement aberrant et je ne comprends pas pourquoi un avocat-conseil peut vous dire de signer quelque chose comme ça, la seule façon que le Conseil aura de l'annuler sera de refuser les travaux. Je n'ai peut-être pas compris ? »

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond : « C'est votre position. Je ne sais pas si les habitants du chemin de la Judée et du chemin des Terreaux qui nous écrivent très régulièrement et qui viennent nous trouver, sont très en phase avec vos déclarations de ne pas vouloir faire un petit détour pour essayer de trouver une solution. C'est un avis personnel, nous prenons note, chacun est libre d'avoir son avis. Cependant, la Municipalité est à l'écoute de ses citoyens dont plusieurs, habitant la Judée, le Village et les Terreaux, ont été reçus et entendus par les Municipaux, ainsi que M. Jean-Marie Cornu. Nous sommes là pour trouver des solutions en sauvegardant l'intérêt général. Nous n'avons pas la prétention d'avoir trouvé la panacée, si cela se savait, on l'aurait déjà mis en place.

Pourquoi on a élargi, pourquoi on a fait ceci ou cela ? Je crois qu'il faut prendre les choses au jour où nous sommes maintenant, avec la sensibilité des gens aujourd'hui et le trafic actuel. Depuis la rédaction du préavis il y a encore eu des comptages puisqu'il y a eu des demandes des habitants des Terreaux de s'occuper du passage à piétons en face de la ferme d'Ami Corbaz. Les résultats ont révélé qu'il y a plus de 200 camions qui passent journallement par là, dont certains dépassent allégrement la vitesse et également beaucoup de circulation aux heures de sortie du Centre commercial. Il faut vraiment essayer de trouver des solutions. Les débats continueront bien sûr lorsque l'on aura le préavis des travaux.

Concernant la convention, je n'ai pas bien compris la question de M. Pisani. Il est d'usage de fixer nombre de points, dans le cadre de travaux, comme vous en avez déjà acceptés à maintes reprises, dans une convention entre les parties. M. Pisani semble penser que la Commune s'est fait totalement blouser dans

le cadre de cette convention et qu'il faut l'annuler. La Commission des finances, comme la Municipalité, répondront plus en détail lors de l'examen du préavis des travaux, début 2013.

Maintenant, il faut aller de l'avant dans l'étude. Au départ, il ne s'agissait que de la sortie de la Migros, Mais, suite aux interventions de M. le Conseiller Thierry HENRY concernant la sécurisation de l'accès aux Centre sportif et terrains de football et aux habitants des chemins de la Judée et des Terreaux, nous avons trouvé cette solution d'élargir un peu la vision. Le débat lors de notre séance du 23 février 2012 où il a été dit que les gens accélèrent comme des fous une fois passé le carrefour Judée-Village nous a aussi confortés dans notre volonté d'étendre l'étude.

Il n'y a pas de raison d'annuler cette convention. C'est facile à dire qu'elle est insuffisante. Nous étions presque contents de nous, on va rentrer tête basse après la séance de ce soir ! Nous expliquerons les choses le moment venu, mais obtenir CHF 950'000.- sur un total de CHF 1'300'000.-, ce n'est pas mal. »

M. le Syndic cite encore les exemples de Rolle et de Crissier qui n'ont obtenu que 1'000'000 sur respectivement 2'800'000 et 3'000'000.

Il répète que tout sera expliqué dans le cadre du préavis des travaux, y compris certains éléments concernant l'entretien des installations, car les questions posées sont tout à fait justifiées.

M. le Président Michel JUNOD rappelle que nous discutons du crédit d'études et non pas encore des travaux et demande de centrer les questions dans ce sens.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI prend la parole : « Je me permets d'intervenir en tant qu'habitant du quartier « Cité Fleurie » situé entre le chemin des Noyers et le chemin de la Judée.

Dans ce projet présenté par le préavis 15/2012, la Municipalité fait part de son intention de réaliser un cheminement sécurisé pour la mobilité douce entre le Carrefour Judée – Village et le centre sportif du Marais. Je ne peux que me réjouir de cette volonté qui permettra de réduire les risques d'accident pour les jeunes (et moins jeunes) piétons et cyclistes.

Depuis plusieurs années, des habitants de mon quartier sont intervenus auprès de la Municipalité pour demander des mesures afin de sécuriser le chemin de la Judée sur le tronçon entre l'intersection avec le chemin du Pont de Félezin et la sortie du village côté sud. Ces demandes ont finalement abouti à la pose notamment de deux gendarmes couchés il y a quelques années déjà.

Le trafic des pendulaires et des clients du Centre commercial n'a toutefois cessé d'augmenter et la sécurité n'est toujours pas assurée sur ce secteur. J'ai donc personnellement interpellé une nouvelle fois notre Exécutif à ce sujet en septembre 2010. Des comptages ont été effectués et il a été effectivement constaté que le nombre de véhicules nécessitait de nouvelles mesures. Très rapidement, deux d'entre elles ont été mises en œuvre à savoir l'avancement du panneau 50 km/h à l'entrée du village côté sud ainsi que la pose d'une chicane. Leur efficacité est probante mais insuffisante. Nous demandons en particulier la pose d'un trottoir entre la zone des garages et l'intersection avec le chemin du Pont de Félezin. Cette proposition a été discutée avec des membres de la Municipalité qui ont montré leur compréhension et approbation vis-à-vis de cette démarche.

Le projet présenté dans le préavis susmentionné ne tient pas compte de cette section attenante à la zone A. Je demande donc à la Municipalité, si le Conseil communal accepte le crédit d'étude, de considérer dans cette dernière la prise en compte de ce tronçon également. »

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond que la Municipalité va tenir compte de cette demande qui a déjà été faite auparavant. Cette situation est connue et mérite d'être analysée, ce qui sera fait.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI convient que la Municipalité n'a pas à avoir la tête basse et qu'elle

a bien négocié les CHF 900'000.-. Il ne saisit cependant toujours pas bien cette question de convention qui fait quand même partie du préavis mais dont on ne devrait pas parler là. La Commission des finances en parle d'ailleurs dans son rapport. Pourquoi ?

Au nom de la Commission, son président **M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER** explique : « Quand nous avons parlé de cette convention, dont le montant d'investissement est porté dans les crédits d'investissements, avec un montant qui est pris en charge en tant que subvention, nous avons demandé à la Municipalité ce qu'il en était. Celle-ci nous a transmis cette convention passée entre elle et la Migros. Nous avons été interpellés par plusieurs points comme vous avez pu le lire dans notre rapport. Il s'agit notamment de la répartition du coût de l'investissement entre la Migros et la Commune et de savoir si le Pont de Félezin fait partie de l'accès, ce qui signifie que la Migros devrait prendre en charge en partie ou complètement les frais concernés. De plus, pour l'avenir, la question est soulevée pour les frais d'entretien et les investissements futurs qui seront pris par Romanel. Connaissant l'état de nos finances et sachant que les recettes fiscales provenant de la Migros sont faibles, il y a de quoi s'interroger sur le fait que s'il y a des investissements à faire dans la région concernée, ils seront financés par notre population.

C'est la raison pour laquelle nous avons posé ces questions et, lorsque l'on aura le préavis sur les travaux, on aura, j'espère, les bonnes réponses. »

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI a bien compris et attend la suite.

M. le Conseiller Pierre PACHE salue les réponses données à propos de la sécurité autour du carrefour Judée-Village et s'associe totalement à l'intervention de M. le Conseiller Philippe MUGGLI. Il demande ce qui est prévu au sujet de la sécurisation de part et d'autre des parkings de Prazqueron et qu'est-ce que la Municipalité entend lorsqu'elle parle de « tranquillisation » du trafic ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond que c'est précisément en étude et qu'il n'est pas encore possible de dire ce qui est prévu exactement. La Municipalité examine ce qui est le plus judicieux. Il y a déjà eu des pré-études mais, suite à l'intervention de l'interpellateur en février dernier, elle cherche à savoir ce qui sera le mieux à faire à cet endroit. Ce sera l'objet du préavis et tout sera fait pour trouver les bonnes solutions.

Profitant de la parole, M. le Syndic tient encore à préciser, sans déjà répondre aux interrogations exprimées précédemment, que l'on est en train de parler d'aménagements sur le territoire du domaine public. On ne va rien payer à l'intérieur de la Migros où ce n'est pas notre problème ! Jusqu'à preuve du contraire, on entretient le domaine public. C'est déjà un élément car, là, on sent que l'on est en train de payer les routes jusque dans les parkings. Non, c'est vraiment uniquement le domaine public qui nous concerne.

Pour les deux quartiers voisins, il faut savoir que la Migros a reçu cinq sur cinq le message de la Municipalité disant qu'elle n'a aucune intention de demander au Conseil de modifier son règlement de police concernant la station-service, notamment les restrictions du dimanche. Il est vrai que tout le monde veut installer des stations-service sur notre territoire, à croire que les usagers ne savent pas où aller mettre de l'essence, mais la Municipalité a pris une position ferme et n'entre pas en matière. La Migros a donc parfaitement compris. Il est même question de fermer la station ou de mettre un service tout automatique ou autres, mais en tout cas pas d'en faire un shop.

Madame la Conseillère Brigitte FAYET précise d'emblée qu'elle va poser une question de néophyte. Elle a entendu parler de la possibilité de remplacer le pont de Félezin, les deux accès est et ouest et le nouveau rond-point qui va être proposé, par un seul grand rond-point qui se ferait au niveau de la route principale. Est-ce que cette idée est totalement déplacée ? Si ce n'est pas le cas, est-il possible de l'inclure dans l'étude qui va être faite et qui va déboucher sur un préavis ? De plus, si elle était retenue, serait-il possible de faire un passage pour la mobilité douce qui serait acceptable ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond que ce n'est clairement pas une utopie. Il y a même eu une

maquette où l'on pouvait enlever le pont et où cette solution avait été étudiée. C'est peut-être quelque chose qui se fera, mais quand, on ne le sait pas. Ce pourrait être la dernière mesure qui serait prise le jour où tout le plateau de la Blécherette, y compris Cheseaux et tout le reste, se développerait et qu'il faudrait, à ce moment-là, s'occuper de ce secteur.

En attendant, il y a lieu de faire quelque chose. Ce qu'il faut dire c'est qu'au sein de la Migros, il a été prévu dans leur aménagement les deux solutions : la sortie telle qu'elle apparaît dans le schéma présenté, mais aussi une solution qui pourrait se raccorder à un rond-point. Cependant, il faut relever qu'alors le crédit d'études triplerait, que la route ne nous appartient pas et que le canton n'a aucune intention de faire un rond-point pour l'instant mais dans une planification à plus long terme à voir. Ce n'est donc pas d'actualité et l'on n'a pas les moyens de se payer ce rond-point qui pourrait peut-être voir le jour dans 30 à 40 ans.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI témoigne que ce n'est pas du tout une utopie puisque des plans de 1969 présentaient déjà cette possibilité d'un rond-point à la hauteur de la route.

M. le Conseiller Roger LÄDERMANN observe que l'on peut aller en voiture par le chemin du Marais jusqu'au Centre sportif et aux terrains de sport, mais qu'il est vraiment difficile, voire impossible de s'y parquer. Est-ce qu'un agrandissement du parking a été prévu ou alors une possibilité de réserver des places pour le foot ou les salles de sport ? Lorsque l'on arrive le soir sur place il faut parquer dans la petite rue, mais il n'y a plus de sécurité.

M. le Municipal Denis FAVRE acquiesce à ces propos. Le Green Club fonctionne bien et c'est tant mieux, mais c'est vrai qu'il y a un problème de places de stationnement. Lorsque la Commune lui a vendu la parcelle, il avait été décidé dans le préavis de refaire le parking et il avait aussi été admis une servitude que tant la partie Green que celle de la Commune puissent parquer où elles veulent. C'est vrai qu'il n'y a pas assez de places. Toutefois, il y a le parking FUST, qui est un peu plus loin et qui est prévu en cas de débordement.

Concernant les voitures qui se parquent le long du chemin, il faut signaler que le propriétaire du champ a interpellé la Municipalité car ces véhicules abîment ses cultures, raison pour laquelle la Municipalité a pris la décision de mettre une bordure pour empêcher le stationnement.

Dans l'étude qui nous occupe, il est prévu de construire un trottoir le long de ce chemin pour sécuriser ce passage dangereux où il n'y a heureusement pas eu d'accidents. Quant à imaginer agrandir le parking, il n'y a malencontreusement plus de terrain. La Municipalité est consciente du problème mais n'a pas la solution ce soir.

M. le Président Michel JUNOD salue l'arrivée de **Mme la Municipale Christine CANU**.

La discussion se poursuit avec la question de **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** qui demande si les gens savent qu'ils peuvent stationner dans le parking FUST parce qu'il n'y a pas d'indication ?

Comme M. le Municipal lui répond par la négative, M. le Conseiller lui propose de faire le nécessaire pour poser un panneau indicateur.

La parole n'est plus demandée et **M. le Président JUNOD** propose de voter après lecture des conclusions.

VOTE : les conclusions du préavis 15 / 2012 sont adoptées à la majorité moins 1 avis contraire.

9. Information des Commissions permanentes au Conseil communal

Mme la Conseillère Catherine STAUB, présidente de la Commission de Jeunesse, informe que le 1^{er} mai a eu lieu l'assemblée constitutive du Parlement des Jeunes en présence notamment de Mme la Conseillère municipale Christine CANU et de M. le Conseiller municipal Luigi MANCINI. M. Jacques BAUDET, qui avait aussi participé au développement de ce beau projet, était présent, la Commission de jeunesse incorpore également, ainsi que le délégué cantonal à la jeunesse et une représentante de la Fédération Suisse des parlements des jeunes. Donc une belle officialité pour cette première assemblée.

Quatorze jeunes étaient là sur trente-cinq. Beaucoup d'inscrits mais peu de présents ce soir-là. On a toutefois pu relever quand même un grand enthousiasme notamment au moment de l'élection du comité. Cinq membres du comité qui étaient ceux à l'origine du projet se présentaient et étaient d'office élus pour cette année. Il fallait procéder à l'élection de deux membres et là il y a eu une jolie première élection avec des déçus mais aussi avec des membres très intéressés qui font preuve d'un véritable engouement. Nous leur souhaitons tout de bon pour leurs travaux de réflexion et leurs projets.

Mme la Conseillère Brigitte FAYET désire faire savoir au Conseil que l'Organe de contrôle de Primeroches s'est réuni. Il avait deux sujets à débattre : les conditions de l'EMS Valamour pour les deux prochaines années alors que le deuxième sujet était libre. Les membres ont choisi une étude de la satisfaction du personnel. Ils devaient étudier si l'EMS Valamour, qui se trouve sur le territoire de Lausanne, pouvait continuer à fonctionner en attendant la construction du nouvel EMS à Cheseaux.

A Valamour, il y a une petite quinzaine de résidents qui sont tout au sommet d'une tour. Ils ont les mêmes problèmes que tous les résidents de la tour, c'est-à-dire que pour les sécurités incendie, il n'y a qu'un étage d'ascenseur-escalier, alors que les critères actuels en exigent deux. Par conséquent, l'évacuation des résidents en cas d'incendie ou autres problèmes est très problématique.

La commission a décidé d'accepter les conditions de vie des résidents à Valamour jusqu'au déménagement à Cheseaux où il y aura une cinquantaine de résidents. Pour le moment, il y a un petit nombre de résidents ce qui donne un côté positif qui est l'excellente ambiance entre eux et les soignants. L'indice de satisfaction du personnel est très élevé et c'est aussi grâce à ça. On espère vivement que cela continuera à Cheseaux même s'il y aura plus de monde.

10. Propositions individuelles et divers

M. le Conseiller François MORIER revient sur la durée de réflexion qui a été donnée à notre population pour l'introduction des macarons. Il sait que ceux-ci étaient prévus de longue date dans les réflexions de la Municipalité. Par contre, les habitants n'y étaient pas et il pense qu'on aurait pu leur laisser un peu plus de temps qu'une semaine, moment où ils reçoivent l'information par un tout-ménage et celui où le règlement entre en vigueur. C'est un peu court et ça donne une image qui n'est peut-être pas idéale.

M. le Municipal Daniel CROT est d'accord avec cette remarque et admet que la Municipalité a un peu précipité les choses, à force d'être pressée par le Conseil et la Commission de gestion qui réclamaient depuis 3 ans ce changement de stationnement. Il relève toutefois qu'un article a été inséré dans le Romanel-Info du mois d'avril et que les contrôles n'ont commencé qu'après la rentrée de Pâques.

« On a aussi joué le jeu de ce côté-là, ce qui a permis à tout un chacun de prendre ses marques. Je rappelle aussi que les heures de stationnements hors-macarons, qui sont quand même assez larges, avec aussi le samedi et le dimanche et les heures de nuit, c'est quand même assez souple. »

Toujours au sujet des macarons, **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** félicite pour le bon travail qui a même tellement été bien fait qu'il a été amendé par le garde-parc ! « Il a fait son travail mais j'ai quand même une question : ce n'est pas que cela a été trop vite mais ce n'est pas très clair. Je suis rentré à 23 h., j'ai donc mis le disque sur 23 h. Je n'aurais peut-être pas dû le mettre la nuit puisque ce n'est pas nécessaire. Mais ce n'est pas marqué sous les panneaux, je dirai après pourquoi. Donc, de 8 h. à midi, j'ai le droit d'y être et M. Cornu a cru que j'avais mis 11 h. pour être plus long. Ce n'était pas le cas. Donc, si ce n'est pas précisé sous le panneau, je mets mon disque comment ? J'ai fait des photos à Prilly, à Renens, à Jouxens où c'est toujours marqué sous le panneau : "de 8 h. à ... ", soit l'heure de la fin selon décision de la Commune.

Si j'ai des amis qui viennent, ils n'ont pas lu le Romanel Info, ils voient juste l'indication 5 h., ils ne savent pas quand ça commence, quand ça finit, quand c'est libre, si entre midi et 14 h. c'est libre, ils font comment ? Si j'arrive le mercredi à 15 h., je peux rester jusqu'à 19 h., mais le lendemain c'est l'Ascension, alors je peux rester. La nuit aussi je peux rester. Ce n'est pas très clair. Je n'aimerais pas payer l'amende, mais ce n'est pas une question d'argent, je ferai un don ! »

M. le Municipal Daniel CROT répond : « M. Pisani, vous payerez l'amende, ça c'est une certitude ! D'ailleurs vous respectez vos principes puisque vous étiez le premier à faire un amendement pour doubler le montant au budget de la recette des macarons et maintenant vous ne voulez pas en acheter et vous vous faites coller ! Pour en revenir à la signalisation que nous venons de changer avec l'indication du disque de stationnement à droite, au dos de celui-ci il est bien précisé que si vous arrivez entre 18 h. et 8 h., le disque que vous devez mettre est valable jusqu'à 9 h. Malheureusement pour vous, M. Cornu est passé à 9.15 h. d'où l'amende qui vous a été infligée. »

S'ensuit une discussion entre les deux protagonistes et quelques avis environnants dans un certain brouhaha pour déterminer sur quelle heure le disque de M. Pisani aurait dû être positionné, discussion qui se termine par la répétition du principal intéressé : « Ce n'est pas très clair ».

M. le Syndic Edgar SCHIESSER propose de ne pas éterniser le débat. Il rassure M. Pisani en lui disant qu'il a lui-même reçu une amende de CHF 250.- en allant à Lausanne. Pour lui, les éléments sont quand même assez clairs et on peut passer à d'autres sujets.

M. le Conseiller Michel BERTHOLET demande s'il est toujours prévu de poser une signalisation routière au carrefour de la Judée et si oui, quand ?

M. le Municipal Denis FAVRE annonce qu'une demande a été adressée au Canton suite aux soucis exprimés lors de la séance de février dernier. La Municipalité attend la réponse et, en l'état, il n'est pas possible de répondre.

M. le Conseiller Michel BERTHOLET explique qu'il s'agit très précisément du « Cédez le passage ».

M. le Municipal Denis FAVRE répond qu'il n'y a pas de « Cédez le passage » mais que c'est une priorité de droite qui est maintenant régulièrement mise en place pour obliger les gens à ralentir car, lorsqu'on les canalise trop avec des signaux, celui qui peut passer passe comme un voyou. Quand une personne arrive dans un carrefour et qu'il y a une priorité de droite, elle doit d'abord réfléchir à qui c'est de passer, d'où une influence sur la vitesse et la sécurité.

M. le Conseiller Philippe THUILLARD déclare qu'au lieu d'un panneau, il faut plutôt un marquage sur la route comme il y a à Morrens et dans beaucoup d'autres endroits. Il faudrait y penser.

Il demande encore où l'on en est pour l'aménagement du chemin de la Sauge ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond qu'il a déjà été communiqué que M. Broulis, dans le cadre des

320 millions, a inscrit le chemin de la Sauge comme un financement qui pourrait en bénéficier à l'horizon 15-18. Il faut relever que c'est devenu une route cantonale à laquelle a été attribué un numéro. Le Service des routes est en train de préparer un avant-projet, qui correspond du reste à la convention qu'on voulait signer, que le Canton, la Commune, le LEB signeraient concernant le chemin de la Sauge et le carrefour dénivelé du Lussex. Tout cela pour que les choses soient fixées sur un papier avec les plannings et les différents éléments qui sont déterminés dans ces cas-là.

« On avance, pas à satisfaction, mais on avance ! Il ne faut pas oublier que cet objet est lié à la demi-jonction de la Blécherette. Ce projet prévoit le carrefour de la sortie du chemin de la Sauge sur la route en haut, qui serait payé par la Confédération et le Canton, alors que le dénivelé du Lussex serait payé par le LEB. Des précisions devraient arriver avant l'été. Le dossier pourrait même prendre l'accélérateur avec le départ d'un certain Conseiller d'Etat qui l'a gardé bien au chaud ! »

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ revient sur le point 4 des communications du Bureau concernant cette séance extraordinaire sur le SDNL qui serait envisagée. Peut-on avoir des précisions car l'Entente et le PLR se sont réunis et sont très favorables à une séance. Il y a en effet de nombreuses interrogations par rapport aux chiffres qui ont été donnés lors de la séance de Prilly.

M. le Président Michel JUNOD confirme que, comme dit dans les communications, ce point a été abordé au Bureau qui a transmis une demande au Syndic. La demande de séance peut se faire par plusieurs moyens : soit c'est la Municipalité après discussion avec le Président, soit le Président organise une séance de son plein gré après avoir informé la Municipalité ou c'est 1/5 des membres du Conseil, soit 12 personnes, qui peuvent la demander. Pour être clair, cette séance aura lieu, nous attendons juste des nouvelles de la Municipalité. Initialement, c'était prévu en octobre mais M. Schiesser a trouvé que c'est un peu tard.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER confirme que c'est trop tard de la faire en octobre car les décisions concernant le SDNL vont se prendre en septembre. Les syndicats du Nord lausannois vont se réunir le 30 mai pour les décisions relatives aux problèmes d'accessibilité, routes, LEB, etc. Ils vont examiner l'avancement du dossier et voir s'il y a encore des compléments d'études ou autres. Il faut aussi tenir compte qu'il y aura obligatoirement une séance d'information publique et de consultation. Aussitôt qu'il aura de plus amples informations, à l'issue de la séance du 30 mai, M. le Syndic prendra contact avec M. le Président pour fixer une date.

M. le Président Michel JUNOD informe encore que le SDNL a proposé aussi de passer dans les communes pour des séances d'information plus personnalisées. Pour Cheseaux, elle a été fixée en octobre.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI confirme que les deux groupes du Conseil se sont approchés dans le cadre de ce projet. Il remercie de faire le nécessaire pour que cette séance ait lieu. Au cas où ce ne serait pas le cas, il demandera, lors de la séance du 20 juin où le Conseil devrait être informé de la date fixée, l'appui d' 1/5 du Conseil pour exiger absolument cette séance. Même si elle devait avoir lieu en octobre, cela ne fait rien car les décisions du SDNL prises en septembre viendront ensuite aux conseillers communaux. L'intervenant pense plutôt à faire une « séance romanello-romanelloise » car lors des séances publiques, on apprend beaucoup de choses mais elles concernent tout le monde. Ce n'est pas ça que l'on veut maintenant, nous voulons savoir ce que l'on va faire chez nous, quelles sont les applications qui nous touchent directement. Si on peut avoir M. Français ou quelqu'un d'autre c'est bien, mais c'est nous qui voulons poser les questions plutôt que l'on nous explique ce qui se passe en général.

M. le Président Michel JUNOD répète que la séance aura probablement lieu avant octobre.

M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS annonce qu'il ne sait pas si le texte qu'il a préparé devrait plutôt faire

l'objet d'une interpellation. Il va néanmoins le lire et dit déjà qu'il n'attend pas une réponse ce soir :
 « Lors d'une émission TV de France 3 le 2 mars 2012 à 23.20 h. relative aux eaux de robinet dans certaines régions de France, on y apprenait que, provenant de multiples approvisionneurs, elles étaient traitées au sulfate d'aluminium afin de les rendre plus limpides.

Outre l'aluminium dépassant très souvent les normes (200 mg/l), les eaux contenaient parfois de fortes doses de nitrate et pesticides provenant de l'agriculture intensive, du radon (qui est un gaz naturel provenant de la chaîne de désintégration de l'uranium, qui est présent partout dans le sol) et des médicaments.

Chaque produit a bien ses corollaires négatifs qui ont été démontrés et prouvés par des études épidémiologiques, notamment :

- L'aluminium qui provoque 2 fois plus la démence et la maladie d'Alzheimer
- Le radon qui provoque le cancer et représente un danger certain, notamment pour les nourrissons
- Les médicaments contenus dans les eaux dont les effets, à ce jour, ne sont pas encore clairement définis.

A titre d'information, la ville de Paris ne traite pas ses eaux au sulfate d'aluminium mais au chlorure ferrique qui a le petit inconvénient de donner un peu de couleur (fer).

Il s'avère que dans la majeure partie des cas, et l'émission le démontre par des enregistrements vidéo, les autorités et organismes compétents ignorent ou éludent les questions posées, ainsi que les conséquences de prise de mesures pour remédier aux faits prouvés.

Bien loin de moi l'idée de suspecter nos autorités et nos organismes responsables de telles intentions en la matière. Toutefois, la question de la qualité de l'eau de boisson étant si importante, je me permets d'interpeller la Municipalité en lui demandant d'informer le Conseil communal quant aux questions suivantes :

- Nos eaux de boissons sont-elles traitées au sulfate d'aluminium ?
- De quelle manière est fait le contrôle de qualité de nos eaux de boissons (périodicité, par qui, qui procède aux analyses et établit les rapports, qui est compétent et prend des décisions consécutives) ?
- Quelle est la politique de mesures en ce qui concerne le radon quand on sait que Romanel est classé en risque moyen ?
- Comment la population est informée sur la qualité des eaux et les dangers éventuels du radon ?

M. le Municipal Denis FAVRE annonce que la Municipalité va se renseigner auprès du Laboratoire cantonal, du chimiste cantonal et tous les autres organes concernés à qui les questions posées seront transmises. Suite à quoi des réponses précises et éclairées pourront être apportées.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI, dans la continuité des félicitations de M. le Président aux élus au Grand Conseil, remercie en son nom et celui du PLR toute la population de son soutien, de même que l'Entente qui a bien joué le jeu. Il précise encore que son colistier de Jouxens a manqué l'élection pour 40 voix et qu'ils sont deux « viennent-ensuite » à qui il a manqué moins de 60 voix pour être élus.

Il ajoute que MM. Mojon, du Mont, et Matter, d'Epalinges, sont très conscients qu'ils ont été élus grâce à Romanel et il ne faudra pas se gêner de les interpeller puisqu'ils sont nos représentants.

M. le Président Michel JUNOD indique que M. Mojon a déjà pris contact avec lui afin de connaître les dates de nos séances de Conseil auxquelles il s'engage d'assister le plus régulièrement possible.

M. le Président invite encore les présidents des diverses commissions de bien vouloir remettre les listes de présence aux séances au plus tard le 20 juin afin que l'on puisse faire le calcul des jetons des six premiers mois 2012 et les payer dans les meilleurs délais.

Plus personne ne désirant prendre la parole, **M. le Président Michel JUNOD** clôt la séance à 22.30 h. en remerciant chacun d'y avoir participé et en donnant rendez-vous le **mercredi** 20 juin 2012 (exceptionnellement pas le jeudi).

Adopté en séance du

Le Président

La secrétaire

Michel JUNOD

Eliane CARNEVALE

Annexe au procès-verbal de la séance du 10 mai 2012

Séance du Conseil communal du jeudi 10 mai 2012

Communications de la Municipalité

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

- Monsieur Jacques Lambelet, maître ramoneur à Morrens, concessionnaire sur le territoire de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, a résilié la convention qui le lie à notre commune. Nous avons établi une nouvelle convention avec la personne qui a repris son entreprise, Monsieur David Rouge. Cette convention a reçu l'aval de l'ECA.

Pour l'instant, M. Jacques Lambelet reste membre de la CTS (Commission technique et salubrité) de notre commune.

- La réception des nouveaux citoyens (jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans révolus en 2011) a eu lieu à la Petite Charrue le lundi 19 mars. Sur les 32 jeunes invités, 14 ont participé, 5 se sont excusés et 13 n'ont pas donné suite.
- Comme vous avez pu le constater à la lecture de l'annonce parue dans le dernier Romanel-Info, Mme Isabelle Hirschi a démissionné de son poste de responsable de la Bibliothèque Papyrus pour la fin de l'année scolaire. La sélection d'une nouvelle responsable est en cours.
- Le Conseil d'Etat a approuvé, en date du 7 mars 2012, les nouveaux statuts du Groupement du Triage forestier de la Venoge.
- La conférence réservée aux parents et adultes intitulée « Dis c'est quoi la mort » de Mme Alix Noble Burnand, formatrice d'adultes, conteuse et thanatologue, qui a eu lieu à Prazqueron le mardi 13 mars à 20h00, organisée conjointement par la Commune, l'Etablissement primaire et le service PPLS, a rencontré un grand succès et surtout un vif intérêt.
- L'ARASPE (Association régionale d'assurances sociales Prilly-Echallens) a signé avec la Ville de Prilly une convention pour la gestion de son informatique par dite commune. L'Agence d'assurances sociales de Romanel, dont le bureau est situé dans notre Maison de commune, est donc concernée par cette mesure.

Nous en avons profité pour examiner la possibilité de confier éventuellement la gestion de notre parc informatique à la Commune de Prilly. Les discussions se poursuivent, le remplacement de l'informatique communale étant programmé pour cette année encore.

- Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS a, dans sa séance du 21 mars à Bournens, adopté les comptes et la gestion de l'association.

- Dans le cadre également des collaborations intercommunales, à signaler diverses séances ces dernières semaines dans le domaine de la police :

Tout d'abord au niveau des communes du Nord lausannois, soit Epalinges, Froideville, Morrens, Cugy, Le Mont, Cheseaux, Jouxens-Mézery et Romanel, une rencontre avec le Commandant de la Gendarmerie pour faire un premier point après l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2012, de la réforme policière vaudoise qui a vu la fin des contrats de prestations signés avec la Gendarmerie vaudoise.

Constat mitigé qui nécessite que les communes concernées restent en relation pour éviter une baisse de la présence policière dans nos communes. Les 8 communes précitées examinent aussi la possibilité d'une collaboration s'agissant des assistants de sécurité publique pour les tâches dites du 5^{ème} processus, tâches administratives principalement.

Lors de rencontres bilatérales avec nos homologues de Cheseaux, nous avons d'ores et déjà décidé de poursuivre la collaboration entre nos deux assistants de sécurité publique, notamment lors d'une manifestation publique ou en cas de vacances de l'un des deux. Cette collaboration se fera sans facturation aucune.

Enfin, des contacts préliminaires avec la Municipalité de Cheseaux sont également en cours s'agissant de l'engagement éventuel dès 2013 en partenariat d'un éducateur de rue à temps partiel, cela au vu des bonnes expériences constatées par diverses communes du canton, notamment s'agissant des incivilités des jeunes.

- Suite aux diverses questions posées lors de la séance du Conseil communal de février au sujet de la sécurité au Carrefour Judée-Village, la Municipalité a demandé au Service cantonal des routes de revoir sa position s'agissant de l'aménagement d'un passage protégé pour les piétons. Nous avons proposé un rendez-vous sur place. Pour l'instant pas de réaction.
- Comme vous avez pu le lire dans le quotidien 24Heures, l'Assemblée générale de constitution du Parlement des Buyas-Tzas, par les jeunes, a eu le lieu le 1^{er} mai ici même. Je suis persuadé que nous en saurons un peu plus dans un instant au point 9 de l'ordre du jour par la Commission des jeunes.
- La Commission « Activités sportives » de Lausanne-Région, à laquelle notre collègue Luigi Mancini participe, organisera le samedi 5 octobre 2013 à Romanel une manifestation sportive, de toute l'agglomération, placée sous le signe de la danse. Le GSL et les Sociétés locales participeront à cette manifestation.
- Excellente nouvelle pour terminer avec la concrétisation de l'objectif de la cadence 15 minutes du LEB entre Lausanne et Cheseaux, cela dès le prochain changement d'horaire à mi-décembre 2012, comme annoncé par la presse et le Conseil d'administration du LEB lui-même.

Les travaux de transformation de la station d'Union-Prilly vont débiter ces prochains jours. Un accord a pu être (enfin) trouvé avec les recourants.

A la même date est prévue également l'ouverture de la ligne de bus de Cheseaux à la Gare de Renens. On peut dire que ça commence à bouger !

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.

Annexe au procès-verbal de la séance du 10 mai 2012

Communications du Bureau du Conseil

- Le 11 mars ont eu lieu les élections du Grand Conseil vaudois, le premier tour des élections au Conseil d'Etat et les votations fédérales.

Menu copieux, avec 3 bureaux. Un grand merci à tous ceux qui se sont investis pour le dépouillement. L'ambiance fût excellente, l'informatique a suivi et Romanel a bouclé souvent premier du sous-arrondissement.

Nous avons fini vers 13h. et les résultats définitifs de l'arrondissement de Lausanne et du sous-arrondissement sont tombés vers 21h30. Nous avons donc tous pu passer une bonne nuit.

Je vous rappelle les résultats :

- Tout d'abord pour le Grand Conseil :

Pour Romanel : participation : 39.21%

PLR : 1224 voix

Socialistes : 932 voix

UDC : 720 voix

Pour le sous-arrondissement : participation : 42.86%

Ont obtenus un siège :

Monsieur Gérard Mojon, PLR : 1841 voix

Madame Brigitte Crottaz, socialiste : 1772 voix

Monsieur Claude Matter, PLR : 1647 voix

Monsieur François Brélaz, UDC : 1082 voix

Madame Catherine Roulet, Les verts : 1054 voix

Félicitations à tous.

Je tiens à relever l'excellent score de notre collègue Jean-Claude Pisani, en 4^e position chez les PLR, mais à qui il a manqué 62 voix pour être élu.

- 1^{er} tour Conseil d'Etat :

Participation : 41.23% (860 bulletins)

Monsieur Pierre-Yves Maillard : 523 voix

Monsieur Pascal Broulis : 508 voix

Madame Jacqueline De Quattro : 437 voix

Monsieur Philippe Leuba : 436 voix

Madame Nuria Gorrite : 426 voix

Madame Béatrice Métraux : 407 voix

Madame Anne-Catherine Lyon : 402 voix

Monsieur Claude-Alain Voiblet : 293 voix

➤ Votations fédérales :

Objet 1 : Résidences secondaires : participation : 52.01%

Oui : 571
Non : 504

Objet 2 : Epargne-Logement : participation : 51,49%

Non : 572
Oui : 461

Objet 3 : 6 semaines de vacances : participation : 51,77%

Non : 585
Oui : 487

Objet 4 : Jeux d'argent : participation : 48,99%

Oui : 932
Non : 62

Objet 5 : Prix du livre : participation : 51,44%

Oui : 626
Non : 400

- Le 19 mars, j'ai participé au souper réunissant les nouveaux citoyens. Moment privilégié avec des jeunes intéressés et plein d'idées. Seul bémol, comme toujours, le taux de participation...
- Le 29 mars a eu lieu notre séance du Conseil extra muros à Prilly. La majorité des Communes avaient décidé de faire une invitation et non un conseil officiel, d'où une participation faible.

Romanel a donc eu le plus de participants avec 37 conseillers présents.

- Le 1^{er} avril a eu lieu le 2^e tour de l'élection au Conseil d'Etat.

Dernier round d'une multitude d'élections depuis l'automne passé. D'où une certaine lassitude de la population expliquant un taux de participation très médiocre de 35,26 % dans notre Commune. Soit : 1 personne sur 3 a voté.

Voici les résultats :

Madame Métraux Béatrice :	394 voix (sur 737 bulletins)
Madame Gorrite Nuria :	386 voix
Madame Lyon Anne-Catherine :	360 voix
Monsieur Voiblet Claude-Alain :	319 voix

- Le 4 avril, votre bureau s'est réuni pour préparer la séance du Conseil de ce soir. Une commission technique a été nommée pour le règlement communal sur la protection des arbres.

Nous avons profité de ce bureau pour discuter des séances d'information du PALM et du SDNL. Nous avons proposé à la Municipalité d'organiser une séance du Conseil pour discuter de manière plus spécifique des problèmes de Romanel concernant les circulations routières, les transports publics et le développement de Vernand avec ces implications pour notre Commune.

- Le 26 avril, j'ai eu le plaisir d'organiser la 2^e réunion des présidents du sous-arrondissement. A cette occasion, nous avons pu comparer nos techniques de dépouillement suite aux multiples élections. A noter que certaines communes, plus grandes que la nôtre, possèdent une machine à compter les enveloppes et à ouvrir les enveloppes. Les conclusions sont qu'il est important d'avoir un bureau uni, habitué et performant qui permet d'éviter certaines mésaventures comme les a vécues Epalinges qui avait oublié 50 bulletins dans l'urne d'où un recomptage et la une de la presse. Nous avons également abordé nos difficultés face aux projets d'agglomération où malheureusement les conseils communaux n'ont parfois plus beaucoup de pouvoir.

Cette réunion, dans une ambiance très chaleureuse s'est terminée à l'Auberge communale pour un souper.

- Le 1^{er} mai, j'ai été invité à l'assemblée générale de constitution du parlement des jeunes.

Malheureusement suite à un contre temps, je n'ai pu y participer. Je formule tous mes vœux à ce nouveau parlement et me réjouis des contacts futurs.

- Le 7 mai, j'ai été invité à l'assemblée générale de l'association « Sauvegardons Romanel ». Ayant plusieurs activités ce soir-là, je n'ai malheureusement pas pu y participer.

Je reste convaincu que nous devons être à l'écoute de cette association, maintenir un dialogue le plus constructif possible pour le bien de notre commune. Les référendums, droits politiques, amènent en général des tensions et des divisions au sein des communes, souvent peu constructifs. Travailler ensemble permettrait d'éviter de telles issues.

- J'ai reçu de Monsieur Coppola Lucien sa démission du Conseil communal. Je vous lis sa lettre

« Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil communal pour des raisons professionnelles.

Prendre cette décision n'a pas été facile, car la participation à la vie politique de ma commune me tient particulièrement à cœur ; les contacts noués à cette occasion sont aussi précieux pour moi.

Cela étant, j'ai été appelé à d'autres fonctions dans mon travail, dont les responsabilités qui y sont associées nécessitent toute mon attention, tout mon engagement et surtout l'acquisition de compétences supplémentaires qui ne peuvent s'obtenir que par la dispense d'une formation certifiante qui s'organise en soirées.

A l'aube de la construction d'une vie professionnelle, je me dois de faire des choix réfléchis et respectueux des besoins du Conseil communal d'être formé de représentants présents, actifs et engagés, ce que je ne peux être à deux endroits, malheureusement.

Ma démission prend effet à réception de cette lettre, je vous prie dès lors de prendre note de mon absence le 29 mars prochain.

Je vous souhaite des débats fructueux et une législature qui respecte au mieux les intérêts des habitants de Romanel. »

- Pour terminer, j'aimerais revenir sur la discussion que nous avons eue au dernier conseil sur la sécurité de notre nouveau carrefour. J'aimerais m'exprimer en tant que Président du conseil et en tant que représentant du bureau avec lequel nous avons eu un échange de mail à ce sujet.

Nous avons tous pris connaissance par la presse de ce tragique accident survenu à Vernand Camares qui a coûté la vie à un piéton. Même si cet accident est survenu sur Lausanne et non Romanel, contrairement à ce qu'a dit la presse, nous devons être sensibilisés, en tant qu'autorité, à la sécurité de nos routes, notamment des piétons. Nous savions tous qu'un tel accident allait arriver, nous en avons parlé à plusieurs reprises au sein du Conseil. Malheureusement, les lenteurs administratives du canton ont fait que l'irréparable est survenu.

Tirons-en la leçon et évitons qu'une telle situation se présente au sein de notre village. Nous dépendons de règlements cantonaux mais lorsque ceux-ci sont aberrants, je veux parler des passages piétons, ayons le courage de trouver d'autres solutions afin d'éviter que le l'on relise dans la Presse : que font nos autorités ?